

Curriculum Vitae

de

M. Abdelfattah AMOR

**Professeur Emérite
à la Faculté des Sciences Juridiques,
Politiques et Sociales de Tunis**

**Membre et ancien Président du Comité
des Droits de l'Homme des Nations Unies**

**Président de l'Académie Internationale
de Droit Constitutionnel**

Février 2007

Le Professeur Abdelfattah AMOR, né en 1943, a intégré l'enseignement supérieur en 1970 où il a évolué à travers les différents grades pour être consacré, aujourd'hui, **Professeur Emérite**.

Spécialiste de droit public et sciences politiques, il a assuré à la faculté de droit de Tunis et à la faculté des sciences juridiques de Tunis des enseignements de droit international et relations internationales, de droit constitutionnel et sciences politiques, de droits de l'homme et libertés publiques et de droit administratif et sciences administratives. Il a, en outre, effectué, en tant que **professeur invité** ou **associé**, des missions d'enseignement dans de nombreuses universités et notamment en Afrique et en Europe de l'Est et de l'Ouest.

Le Professeur AMOR a assuré **la présidence de nombreux jury** de recrutement aux différents grades de l'enseignement supérieur et notamment –à deux reprises- la présidence du jury de recrutement de maîtres de conférences en droit public et de professeurs de l'enseignement supérieur en droit public.

Le Professeur AMOR a exercé de nombreuses responsabilités universitaires et académiques, dont notamment celles de **Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques qui au terme de son mandat lui avait octroyé l'honorariat. Il est actuellement Président de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel.**

Au niveau des Nations Unies, le Professeur AMOR avait été élu une première fois en 1998 et une deuxième fois en 2002 membre du **Comité des droits de l'homme des Nations Unies** dont il a assuré la vice-présidence de 1999 à 2003 et **la présidence entre 2003-2005**. D'un autre côté, il a exercé les fonctions de **Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme** des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction et a présenté, à ce titre **37 rapports à la Commission et à l'Assemblée Générale**. Dans ce cadre, également, il a réalisé, dans une perspective de droit international, un certain nombre d'études dont : « le femme, les traditions et les religions », « éducation et tolérance », « discriminations religieuses et discriminations raciales : les discriminations aggravées »...

Le Professeur AMOR a participé, tant au niveau de la préparation qu'au niveau du déroulement, à la **Conférence de Vienne de 1993 sur les droits de l'homme** et à la **Conférence de Durban de 2001 contre le racisme**. Il a aussi **organisé et présidé la Conférence consultative des Nations Unies sur l'éducation et la lutte contre la discrimination et l'intolérance fondées sur la religion ou la conviction qui s'est tenue à Madrid en 2001**. M. AMOR a, par ailleurs, fait partie, de 1992 à 1995, de la **Sous-Commission** de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

Le **Professeur AMOR a apporté plusieurs contributions aux activités de l'UNESCO** –où il **préside le Jury pour le prix des droits de l'homme**- et à

l'OIF dans le cadre de laquelle il a été, notamment, membre du **bureau de la Conférence des doyens** des facultés de droit utilisant totalement ou partiellement la langue française (1987-2002) et membre du **bureau du réseau « droits fondamentaux »** (1993-2003).

Au niveau africain, le Professeur AMOR a accompagné, sur le plan juridique, l'évolution de l'OUA puis sa mutation en Union Africaine.

Au niveau arabe, le Professeur AMOR a exercé, notamment, les fonctions d'expert auprès de **la Ligue des Etats Arabes** chargé de l'élaboration d'un projet de réforme du pacte de la Ligue (1979-1982). En 1975, il a participé à la création de **l'Union des juristes arabes**. Il a organisé en 1991 la première **conférence des doyens des facultés de droit arabes** sur l'enseignement des droits de l'homme. Il collabore activement aux activités scientifiques de l'Institut arabe des droits de l'homme. Il a, en outre créé ou participé à la création de plusieurs associations académiques et scientifiques maghrébines.

Au niveau national, le Professeur AMOR a conduit de nombreuses activités scientifiques et académiques. Il a été, par ailleurs **membre du Conseil Constitutionnel** (1987-1992). Il a présidé de 1982 à 2005 l'Association Tunisienne de Droit Constitutionnel. En 1984 il a contribué à la fondation de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel dont il a été le Secrétaire général de 1984 à 1988 et qu'il préside depuis 1996.

Au titre des publications, le Professeur AMOR est l'auteur notamment du « **droit constitutionnel saisi par le droit international** », « **droit constitutionnel et institutions politiques** », « **réforme du pacte de la Ligue des Etats Arabes** », « **Islam et droits de l'homme** », « **études sur la tolérance** », « **le suffrage universel** », « **les changements démocratiques en Afrique** », « **le droit international et les religions** », « **légalité arabe, légalité islamique et légalité internationale** », « **la Cour Pénale Internationale** », « **le Tribunal International du droit de la mer** »... Il est, également, l'auteur d'une centaine d'articles et d'études portant, notamment sur le droit international, le droit constitutionnel, les droits de l'homme. M. AMOR dirige, par ailleurs, la **collection des recueils des cours de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel**.

Le Professeur AMOR est titulaire de **l'Ordre de la République, de l'Ordre du Mérite de l'Education, du Prix National des Droits de l'Homme, de l'Ordre du Mérite espagnol, de l'International First Freedom Award** ainsi que de plusieurs décorations et distinctions académiques d'universités et d'institutions étrangères. Il a été, par ailleurs, élu par les juristes tunisiens, « **Juriste de l'année 2006** ».